



# Les dernières heures des fusillés de Vingré

NOUVRON-VINGRÉ



- **Durée :** 1 h 15
- **Longueur :** 4,6 km
- **Altitude mini :** 76 m
- **Altitude maxi :** 140 m
- **Difficultés :** Aucune en particulier
- **Balisage :** Pas de balisage



Cérémonie de Vingré

© Association Soissonnais 14-18

## INFOS TOURISTIQUES :

Office de Tourisme Retz-en-Valois  
Tél. 03 23 96 55 10

## CRÉATION ET ENTRETIEN DU PARCOURS :

Communauté de Communes Retz-en-Valois

Cette fiche est extraite du site [www.randonner.fr](http://www.randonner.fr)  
le portail de la randonnée dans l'Aisne.



Rejoignez notre communauté de randonneurs sur [www.facebook.com/randonnee.aisne](http://www.facebook.com/randonnee.aisne)



Illustration : Emanuel Daurel



## SUR LE PARCOURS

- ★ 1 Panneaux d'interprétation dans le village
- ★ 2 Monument des fusillés de Vingré
- ★ 3 Cave où furent enfermés les soldats avant leur exécution
- ★ 4 Ancien cimetière provisoire français, comportant encore quelques pierres tombales originales. C'est là que Joseph Déchelette, père de l'archéologie française, fut enterré après son décès le 4 octobre 1914. Il était capitaine du 298<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le régiment des 6 fusillés.
- ★ 5 Monument de la Croix brisée

## À PROXIMITÉ

- ★ Ruines de Confrécourt
- ★ Carrières de Confrécourt
- ★ Château de Vic-sur-Aisne

*Dans les premiers mois du conflit, face à une armée qui n'a pas encore su faire ses preuves, la justice militaire se montre particulièrement dure et sévère avec ses propres soldats. La volonté est de « punir pour l'exemple » en cas d'acte d'insoumission. Sélectionnés arbitrairement parmi des inculpés, les soldats passent en conseil de guerre puis sont condamnés à mort. L'affaire de Vingré est représentative à plus d'un titre, d'abord par le nombre d'exécutions dans une même unité, et par les circonstances de leur condamnation. Cette balade permet de revenir sur les derniers instants des « 6 de Vingré ».*

**Accès au départ :** Gagner le centre de Vic-sur Aisne. Au carrefour de l'hôtel de ville, prendre la direction de Saint-Christophe-à-Berry (D13). A la fourche prendre la direction du hameau de Berry (D138). Dans Berry, prendre à droite la rue d'Ourscamp. 100 m après la sortie de Berry (grande ferme), prendre la fourche à droite. A l'entrée de Vingré, se garer à la hauteur de la grange.

- D Suivre la rue des vignes à pied (panneaux d'interprétation).
- 1 Au carrefour en T, prendre à gauche (ruines 50 m plus loin).
- 2 Revenir au carrefour et prendre la direction du monument de la Croix brisée (rue de la Chaînée). Au sommet du plateau, 100m après le rideau d'arbres, tourner à droite dans le chemin herbeux.
- 3 Au monument de la Croix Brisée, tourner à droite et suivre le balisage rouge et blanc.
- 4 Après le bois, prendre à droite, et regagner le village. A la fin du chemin, prendre la rue à gauche pour regagner le parking.

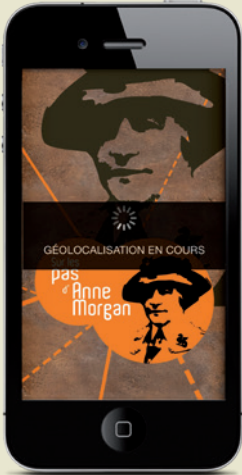




*Les petites histoires dans l'Histoire*

## HISTOIRE DE FEMMES

*Sur les pas  
d'Anne Morgan*



© Communauté de Communes du Val de l'Ailette

*Application  
«Sur les pas d'Anne Morgan»*

Pionnière de l'humanitaire, l'américaine Anne Morgan a sillonné la Picardie au volant d'une Ford T à partir de 1917 pour venir en aide aux civils. Le circuit relie les cinq villes dans lesquelles elle avait installé un centre opérationnel du Comité américain pour les régions dévastées : Blérancourt, Anizy-le-Château, Coucy-le-Château, Soissons et Vic-sur-Aisne.

Plus d'informations sur [www.anne-morgan.org](http://www.anne-morgan.org)

## Histoire d'un supplice



© Association Soissonnais 14-18

## L'INJUSTE CONDAMNATION

Le 27 novembre 1914, après un violent bombardement dans une tranchée de première ligne, des soldats sont fait prisonniers par les Allemands. Ils profitent d'un moment de bousculade pour s'échapper. Les 24 hommes sont accusés d'abandon de poste en présence de l'ennemi. Le 3 décembre 1914, le conseil de guerre sélectionne arbitrairement 6 des 24 hommes qu'il condamne à la peine de mort. Les soldats Jean Blanchard, Francisque Durantet, Pierre Gay, Claude Pettelet, Jean Quinaut et le caporal Paul Floch sont fusillés à Vingré le 4 décembre 1914.

*« Panneau d'interprétation sur le parcours »*

## Au peloton d'exécution

Le 4 décembre 1914

Dernière lettre du caporal Henry Floch adressée à sa femme Lucie avant son exécution :

**6h30** « Ma bien chère Lucie, [...]. Je te fais mes derniers adieux à la hâte, les larmes aux yeux, l'âme en peine. Je te demande à genoux humblement pardon pour toute la peine que je vais te causer et l'embarras dans lequel je vais te mettre [...]. Je vais me confesser à l'instant, et espère te revoir dans un monde meilleur. Je meurs innocent du crime d'abandon de poste qui m'est reproché. Si au lieu de m'échapper des Allemands, j'étais resté prisonnier, j'aurais encore la vie sauve. C'est la fatalité. Ma dernière pensée, à toi, jusqu'au bout. »

Témoignage de J.B. Grousson de St-Etienne, 238<sup>e</sup> régiment d'infanterie :

**7h30** « Avec Jules, je fais partie du peloton qui les encadre, baïonnette au canon, pour les mener au lieu d'exécution où le régiment est réuni. Les aumôniers leur parlent et les embrassent, on leur lie les mains qu'on attache ensuite à un poteau. On leur bande les yeux, l'adjudant Delmotte qui commande le peloton d'exécution abaisse son sabre ; 72 fusils partent à la fois et les 6 martyrs tombent sans un cri. Un sous-officier vient leur donner le coup de grâce... »

Témoignage de Jean Dumont du 238<sup>e</sup> régiment d'infanterie :

**7h35** « Ensuite toutes les compagnies ont défilé devant les cadavres renversés au pied des poteaux. Quel spectacle horrible ! Je n'ai pu m'empêcher de pleurer. Moi et les autres. Tous, officiers, sous-officiers et soldats étaient atterrés. »

Témoignage du Sergent Grenier du 298<sup>e</sup> régiment d'infanterie :

**8h00** « C'est honteux, honteux, et c'est pour nous donner une leçon, nous remonter le moral, nous donner du courage. Pour le moment on ne peut rien dire, mais quand je pourrai parler, je dirai ce que j'ai sur le cœur, et puisque nous n'avons pas pu sauver leur vie, nous sauverons leur honneur. »



© Association Soissonnais 14-18

*Peloton d'exécution*

## Histoire d'un monument

## RÉHABILITATION ET HOMMAGE À LA MÉMOIRE DE 6 INNOCENTS

Les Martyrs de Vingré, tels qu'ils seront surnommés par la suite, sont réhabilités par la Cour de cassation le 29 janvier 1921.

Un monument est édifié en leur honneur le 5 avril 1925, sur les lieux de l'exécution. Le jour de l'inauguration, le frère du caporal Floch prononce ces mots : « Pendant des années entières nous avons vécu dans cette atmosphère affreuse de la suspicion illégitime et la honte injustifiée car nous savions nous, qu'ils étaient innocents ces martyrs de Vingré [...] De tout notre cœur, de toute notre piété, nous remercions ceux qui ont vengé la mémoire des infortunés poilus du 298<sup>e</sup>. [...] C'est grâce à leurs efforts que nos familles peuvent à présent marcher la tête haute, c'est grâce aux anciens du 298<sup>e</sup> que ce monument expiatoire a pu être élevé. À tous, aux souscripteurs, nous disons merci. »



© Association Soissonnais 14-18

*Inauguration du monument des fusillés de Vingré*

Cette fiche est extraite du site [www.randonner.fr](http://www.randonner.fr) le portail de la randonnée dans l'Aisne.



Rejoignez notre communauté de randonneurs sur [www.facebook.com/randonnee.aisne](http://www.facebook.com/randonnee.aisne)